

A Sciences Po Grenoble

GARDE À VUE D'UN ÉTUDIANT

**après de faux témoignages
de membres de l'ancienne
direction**

Communiqué

Des membres de l'ancienne direction de Sciences Po Grenoble ont fourni de faux témoignages contre un étudiant syndiqué, entraînant une garde à vue de cet étudiant pour des faits qu'il n'a pas commis.

En février 2024, les étudiant.es se mobilisent contre l'externalisation des services de nettoyage. Lors d'un blocage de l'établissement, le 21 février, la tension monte... et un membre du personnel est blessé en tentant de forcer le passage.

Plusieurs mois plus tard, il porte plainte contre X - ne reconnaissant pas l'auteur des faits - pour coups et blessures avec ITT. Les documents judiciaires montrent cependant qu'une seconde plainte est également déposée "au nom de l'Institut d'Etudes Politiques", par le biais de Lynda Maurice, en sa "qualité de responsable juridique". Cette dernière dans sa plainte, de même qu'Aurélien Lignereux (alors directeur des études du premier cycle) dans son audition en qualité de témoin, affirment reconnaître comme responsable un étudiant.

C'est sur le fondement de ces témoignages que la décision est prise de **procéder à une perquisition du domicile de l'étudiant et de le placer en garde à vue, le 1er octobre 2025.**

Alors qu'il est auditionné, **après près d'une journée de privation de liberté**, sur sa participation à cette journée de blocage, l'étudiant, par ailleurs syndiqué à **Solidaires Etudiant-e-s.**, est en mesure de **prouver son innocence**, puisqu'il se trouvait en Turquie au moment des faits. **Séjour qu'il effectuait dans le contexte d'un Erasmus encadré par Sciences Po Grenoble...**

Ce même 21 février, **trois étudiant-e-s - dont une syndiquée de Solidaires Étudiant-e-s - sont exclu-e-s par mesure conservatoire pour 30 jours.** L'une n'était même pas sur les lieux et son exclusion ne sera levée qu'après qu'elle ait été en mesure de le prouver.

Un an plus tôt, une autre étudiante était convoquée devant un **conseil disciplinaire** pour un sit-in pendant la mobilisation contre la réforme des retraites, **action à laquelle elle n'avait pas participé.**

L'affaire ayant conduit à la garde à vue de notre camarade n'est donc, du point de vue des méthodes, **pas un cas isolé et s'inscrit dans un contexte plus large de répression syndicale et politique à Sciences Po Grenoble, comme l'a également montré la multiplication des conseils disciplinaires durant le quinquennat de Sabine Saurugger à la tête de l'IEP.**

Ces exemples sont les différents produits d'une même logique : **frapper large pour museler le mouvement étudiant et instaurer la peur chez ceux mobilisé-e-s, quitte à viser des personnes qui n'y étaient pour rien sur la base de témoignages hasardeux si ce n'est fallacieux.**

Cette répression, y compris contre les élu-es syndicaux du personnel, n'a pourtant pas fait faillir la mobilisation.

Durant toutes ces années, **les mêmes responsables étaient à la manœuvre** au sein de la direction de l'établissement et de la Direction générale des services. Aujourd'hui encore, certains occupent des fonctions importantes dans l'établissement. Pour en finir avec ces pratiques répressives contre les étudiant-e-s et avec la souffrance provoquée au sein du personnel, **il est urgent que la direction actuelle et la justice prennent des mesures pour faire toute la lumière sur ces événements et réparer les trop nombreuses situations d'injustices.**

Notre syndicat, Solidaires Etudiant-e-s, s'engage pleinement pour que justice soit faite.

Par ailleurs, ces agissements jettent l'opprobre sur l'établissement : ils sont incompatibles avec la probité attendue pour l'exercice de fonctions de direction ou d'administrateurs.

Nous appelons toutes les parties impliquées à en tirer les conclusions qui s'imposent. Nous lançons également une cagnotte en vue des frais d'avocats et appelons étudiant-e-s et personnel-le-s à nous soutenir et à se mobiliser.

Montrer notre force aujourd'hui, c'est éviter que cela ne se reproduise demain.

